

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/10/154

Objet : 154 - Marché n° VN23058 – Contrat Pack COTER

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêt de délégation temporaire de signature du 26 septembre 2023 donnant délégation à Mme Nicole Desmottes.

Vu la proposition présentée par la société ESRI,

Décide

- De signer le marché n° **VN23058 - Contrat Pack COTER**, avec la société ESRI, domiciliée 21 rue des Capucins - 92190 MEUDON.
Ce contrat comprend l'acquisition des données COTER socio-démo-éco.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an ferme.

Le montant annuel du contrat s'élève à 3 950.00 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 26 octobre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231102-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2023

Affichage : 02/11/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Pour le Maire de Vire Normandie empêché
et par délégation
L'Adjointe au Maire,

Nicole DESMOTTES

